N° CL10 ART. 2

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 novembre 2019

CRÉATION D'UNE CERTIFICATION PUBLIQUE DES PERFORMANCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DES ENTREPRISES - (N° 2355)

Adopté

AMENDEMENT

N º CL10

présenté par M. Potier, rapporteur

ARTICLE 2
I. – À l'alinéa 1, substituer au mot :
« entreprises »
le mot :
« sociétés ».
II. – En conséquence, au même alinéa, substituer aux mots :
« les sociétés »
le mot :
« celles ».
FYPOSÉ SOMMAIDE

Amendement de précision.